



PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES

La surveillance des maladies règlementées

Les prophylaxies réglementaires bovines ont pour objectif la surveillance active de 5 maladies : la Brucellose, la Leucose, la Tuberculose, l'IBR et le Varron, et la BVD.

En troupeaux laitiers, les dépistages sont réalisés sur lait de tank.

En troupeaux allaitants les dépistages sont réalisés à partir des prélèvements sanguins réalisés chaque année du 15 octobre au 30 avril, sur les bovins présents à partir d'un certain âge.

Même les petits cheptels ou détenteurs de bovins non professionnels sont concernés.

Maladies	Ateliers laitiers	Ateliers allaitants
Brucellose	<ul style="list-style-type: none"> Analyse annuelle sur le lait de tank en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> Dépistage annuel par prises de sang et analyse de 20 % des bovins de plus de 24 mois de (1 à 10 bovins minimum) Prise de sang sur tous les bovins de plus de 24 mois pour un cheptel déqualifié.
Leucose	<ul style="list-style-type: none"> Analyse tous les 5 ans sur le lait de tank en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> Dépistage tous les 5 ans par prises de sang et analyses de 20 % des bovins de plus de 24 mois (de 1 à 10 bovins minimum) Prise de sang sur tous les bovins de plus de 24 mois pour un cheptel déqualifié.
Tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> Dépistage annuel (intradermo-tuberculation) dans les élevages à surveiller (après abattage total ou périmètre proche), sur les bovins de plus de 24 mois. 	
IBR	<ul style="list-style-type: none"> Dépistage tous les 6 mois (avril et octobre) sur lait de tank pour les cheptels en allègement Dépistage tous les 2 mois sur lait de tank pour les cheptels à risque IBR et pour les cheptels Indemne depuis moins de 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Dépistage annuel par prises de sang et analyses par mélange de 10, de tous les bovins présents de plus de 24 mois pour les cheptels indemnes depuis moins de 3 ans et seulement 40 bovins de plus de 24 mois pour les cheptels Indemne depuis plus de 3 ans. Analyses de tous les bovins présents de plus de 12 mois pour les cheptels non indemnes IBR (allaitant et laitier)

Varron	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage sur lait de tank en janvier, sur les troupeaux laitiers tirés au sort 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage annuel par prises de sang et analyse par mélange de 10 des bovins présents de plus de 24 mois dans des troupeaux allaitants tirés au sort.
BVD (maladie des muqueuses)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage sur le lait de tank en mars et septembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage annuel par prises de sang : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si élevage non vacciné, analyse par mélange de 2 à 20 des bovins présents âgés de 24 à 48 mois ➤ Si élevage vacciné, analyse par mélange jusqu'à 10 bovins présents âgés de 8 à 24 mois ➤ Si élevage avec moins de 10 bovins, âgés de plus de 24 mois, analyse par PCR de tous les bovins présents, non connus non IPI.